Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_24-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 - BRADERIE MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme AMEUR DIAB

Conformément à la délibération du 1er avril 2010 autorisant le désherbage régulier des livres de la médiathèque afin d'en réguler les collections, la médiathèque Elsa Triolet propose d'organiser une vente de documents retirés des collections (livres et CD).

Il s'agit pour la médiathèque de procéder au désherbage des collections tout en permettant au public d'acquérir à bas prix des documents destinés au pilon.

Cette manifestation est prévue samedi 19, mardi 22 et mercredi 23 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_24-DE

Le prix proposé des documents est de 1 € pour tous les documents (romans, documentaires, beaux livres, albums Jeunesse, bandes dessinées, CD...).

Les recettes seront imputées à l'article 7062 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Culturelle et associative, réunie le 23 juin 2026,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de vente des documents retirés des collections à l'occasion de la braderie de la médiathèque Elsa triolet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : FIXE à 1€ le tarif de vente de tous les supports ou documents retirés des collections de la médiathèque Elsa Triolet, qui pourront être vendus à l'occasion de la braderie des 19, 22 et 23 septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★